

Certificat de Compétences en Entreprise

ACCOMPAGNEMENT À LA CONSTITUTION DU PORTEFEUILLE DE PREUVES (CCE)



En résumé

Le **portefeuille de preuves** permet à un candidat de démontrer la maîtrise des compétences d'un **Certificat de Compétences en Entreprise (CCE)** à partir de situations réelles vécues dans le cadre de son activité professionnelle ou extraprofessionnelle.

Cet accompagnement individuel d'une **durée de 7 heures** aide le candidat à identifier les expériences les plus pertinentes, à sélectionner des preuves concrètes et vérifiables et à les structurer dans la matrice officielle du portefeuille de preuves correspondant au CCE visé.

Il permet également au candidat d'expliciter sa démarche, de mettre en relation ses réalisations avec les compétences du référentiel et de préparer la présentation orale de son portefeuille devant le jury évaluateur.

L'accompagnement constitue un **appui méthodologique**. Il est distinct de l'évaluation certificative et ne garantit pas l'obtention du CCE, qui relève exclusivement de la décision du jury de certification.

Cet accompagnement au portefeuille de preuves peut être proposé aux candidats visant l'un des Certificats de Compétences en Entreprise suivants :

- [Animer une équipe de travail](#) ;
- [Mener une négociation commerciale](#) ;
- [Exercer la mission de formateur en entreprise](#) ;
- [Manager un projet](#) ;
- [Exercer le rôle de tuteur en entreprise](#) ;
- [Maîtriser les fondamentaux de la gestion d'une TPE-PME](#) ;
- [Réaliser des achats en TPE-PME](#) ;
- [Déployer une communication numérique en entreprise](#) ;
- [Traiter la paie en TPE-PME](#) ;
- [Développer la qualité de service et la relation client](#) ;
- [Conduire un recrutement : de l'analyse du besoin à l'intégration du collaborateur](#) ;
- [Réaliser une prospection commerciale efficace avec les outils et les canaux phygitaux](#).

Effectif

De 1 à 1 stagiaires

Tarif

1500 € NET

CPF

Éligible CPF

Certifiante

Oui

Code RNCP / RS

NA

Référence

ACC - CCE - 001

À qui s'adresse la formation ?

Public

Le candidat doit :

- justifier d'une expérience professionnelle ou extraprofessionnelle en lien avec les compétences du CCE visé ;
- avoir identifié le CCE correspondant à son expérience et à son projet ;
- disposer de situations ou de réalisations susceptibles d'être présentées dans le portefeuille ;
- être en mesure d'accéder aux documents et éléments de preuve nécessaires, dans le respect des obligations de confidentialité.

Un positionnement préalable permet de vérifier l'adéquation entre l'expérience du candidat et le référentiel du CCE concerné.



Objectifs

À l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :

- comprendre les attendus du portefeuille de preuves et de la certification CCE ;
- identifier les situations professionnelles permettant de démontrer les compétences du référentiel ;
- sélectionner des preuves pertinentes, concrètes et vérifiables ;
- établir le lien entre ses expériences, ses réalisations et les compétences visées ;
- compléter et structurer la matrice officielle du portefeuille de preuves ;
- expliciter sa démarche, ses méthodes et ses choix professionnels ;
- préparer la présentation et l'argumentation attendues lors de l'épreuve orale.



Programme

- Présentation du CCE visé et de son référentiel de compétences.
- Présentation des modalités d'évaluation par portefeuille de preuves.
- Analyse de l'expérience professionnelle ou extraprofessionnelle du candidat.
- Identification des compétences déjà mobilisées.
- Repérage des éventuels écarts entre l'expérience du candidat et les attendus du référentiel.
- Définition du calendrier de travail et des éléments à réunir.

Identifier les situations et les éléments de preuve

- Analyse des activités et situations vécues par le candidat.
- Sélection des expériences les plus pertinentes au regard du référentiel.
- Identification des réalisations permettant de démontrer la mise en œuvre des compétences.
- Recensement des preuves disponibles.
- Vérification de leur pertinence, de leur caractère concret et de leur possibilité d'utilisation.

Les preuves peuvent notamment prendre la forme de :

- livrables professionnels ;
- documents écrits ;
- outils ou supports réalisés ;
- tableaux de suivi ;
- comptes rendus ;
- supports visuels ;
- attestations ou témoignages signés ;
- tout autre élément permettant d'objectiver l'activité réalisée.

Structurer le portefeuille de preuves

- Prise en main de la matrice officielle correspondant au CCE visé.
- Mise en relation des situations retenues avec les compétences du référentiel.
- Description du contexte, des objectifs et des responsabilités exercées.

Finaliser le portefeuille et préparer l'oral

- Relecture méthodologique de la matrice.
- Vérification de la cohérence entre les compétences, les situations décrites et les preuves fournies.
- Repérage des compétences insuffisamment documentées.
- Amélioration de l'explicitation des pratiques professionnelles.
- Préparation à la présentation des productions devant le jury.
- Entraînement à la justification des choix et à l'argumentation.
- Préparation aux questions susceptibles d'être posées lors de l'entretien.



Méthodes pédagogiques

L'accompagnement repose sur une démarche individualisée, active et progressive, adaptée à l'expérience du candidat et au CCE visé.

L'accompagnateur guide le candidat dans la structuration de son portefeuille, sans rédiger à sa place ni produire les preuves pour lui.

Les séances sont réparties dans le temps afin de permettre au candidat de rechercher ses preuves, compléter sa matrice et réaliser les travaux demandés entre les rendez-vous.

Suivi d'action

Chaque séance donne lieu à un retour méthodologique de l'accompagnateur et à la définition des travaux à réaliser avant le rendez-vous suivant.

Cet accompagnement ne constitue pas une évaluation certificative et ne préjuge pas de la décision du jury



Intervenants

L'accompagnement est réalisé par un professionnel disposant :

- d'une connaissance du dispositif CCE ;
- d'une maîtrise de l'accompagnement par les compétences ;
- d'une connaissance des attendus du portefeuille de preuves et de l'épreuve orale.



Évaluation

Le portefeuille de preuves constitue l'épreuve écrite de la certification.

Il est évalué à partir des compétences définies dans le référentiel du CCE concerné. Les preuves présentées doivent être concrètes, objectivables et vérifiables et démontrer la mise en œuvre effective des compétences dans des situations réelles.

Après l'analyse du portefeuille, le candidat participe à une **épreuve orale obligatoire de 30 minutes** avec les évaluateurs. Cet entretien lui permet :

- de présenter et d'expliquer ses productions ;
- de justifier ses choix ;
- de préciser son rôle dans les situations présentées ;
- de démontrer sa capacité d'analyse et de prise de recul ;
- de compléter les compétences insuffisamment démontrées à l'écrit.

porteur de l'attribution du CCE.